



**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du lundi 22 décembre 2008 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 23 Absents : 4 Procurations : 4

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Monique WENDLING - M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER - M. Raymond VINCENT, adjoints.

M. Alain BUEB - M. Jean-Paul MEYER – M. Rémy WALTER - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT - M. Martial BELLON - Mme Anne PONTON - Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Isabelle SCHLENCKER – Mme Valérie RUFFENACH – M. Georges DELORME – M. Louis LINDNER - M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - Mme Sonya DIETSCH - Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Christine LATOURNERIE, adjointe, procuration à Mme Elisabeth PETIT - Mme Francine PUTHOD, procuration à M. Jean-Paul MEYER M. Michaël GARNIER, procuration à M. Georges DELORME – M. Sébastien MEHL, procuration à Mme Valérie RUFFENACH.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 24 novembre 2008.
2. Convention Préfecture/Commune : mise à disposition d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.
3. Avenant au marché travaux CSC.
4. Créations postes.
5. Convention médecin surveillant structure petite enfance « La Marelle ».
6. Décors de Noël 2008 : récompenses.
7. Elaboration PLU.
8. Réalisation des projets prévus en 2009 sur l'espace public : Voirie Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement : Impasse de l'III.
9. Attribution emprunt 2008.

Points d'informations.

10. Droits d'occupation des sols.
11. Informations du Maire.

Avant de commencer cette séance, le Maire fait part du décès de Monsieur Jean WOLF, conseiller municipal pendant deux mandatures et demande une minute de recueillement à sa mémoire.



1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 24 novembre 2008.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité

2. Convention Préfecture/Commune : mise à disposition d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage

Suite à sa demande la commune de Fegersheim a été retenue pour la mise en place d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage.

Dans ce cadre une convention entre la commune et l'Etat qui agit au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) fixant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la station d'enregistrement biométrique, doit être approuvée par l'organe délibérant.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à la majorité
approuve la convention de mise à disposition d'une station d'enregistrement
autorise le maire à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent.*

Contre : Mme DIETSCH

Abstentions : MM. LINDNER et LABOUREUR – Mmes HUSSER-SCHAAL et SENDEL

PJ : La convention.

3. Avenant au marché travaux CSC.

Suite à l'avis favorable donné à l'unanimité par la CAO réunie le 12 décembre 2008, il est proposé le projet d'avenant ci-annexé.

Celui-ci porte sur un montant total de 99 552,81 €HT, soit 4,66% du montant total du marché initial de 2 137 249,89 € HT.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
approuve le projet d'avenant ci-annexé
et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.*

PJ : proposition d'avenant n° 1,
rapport justificatif du Maître d'œuvre sur avenant n°1,
bilan financier des travaux.



4. Créations postes.

Il est proposé au Conseil Municipal

de créer deux postes de :

- 1 gardien de police municipale
- 1 brigadier de police municipale

à temps complet permettant le recrutement suite à un départ par voie de détachement d'un agent de la police municipale, sur l'un de ces grades.

et de

- deux agents d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 2 heures par jour durant la période scolaire afin de renforcer l'équipe en place et organiser dans les meilleures conditions le 2^{ème} service de cantine scolaire à FEGERSHEIM et à OHNHEIM

*Le Conseil,
après en avoir délibéré, adopte, **à l'unanimité**
la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus*

5. Convention médecin surveillant structure petite enfance « La Marelle ».

Suite au départ à la retraite du médecin surveillant actuel, nous avons sollicité 2 médecins de la commune pour assurer cette fonction et procéder au renouvellement de la convention y afférente. Un médecin a répondu favorablement à notre demande. Il y a lieu de faire valider la convention ci-jointe, préalablement à sa signature.

*Le Conseil
après en avoir délibéré,
approuve, **à l'unanimité**
la convention ci-jointe
et autorise M. le Maire à signer tout document y relatif*



6. Décors de Noël 2008 : récompenses.

La commission Animation – Culture réunie le 9 décembre dernier, soumet à l’approbation du conseil les montants des diverses récompenses qui seront attribuées dans le cadre des décors de Noël 2008.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6714/33 du BP 2009.

PJ : Tableaux des récompenses.

Le Conseil Municipal

*après en avoir délibéré, **à l’unanimité***

approuve les propositions de récompenses dans le cadre décors de Noël 2008, selon tableau ci-joint

7. Elaboration PLU.

Le Plan d’Occupation des Sols de Fegersheim, actuellement en vigueur, a été révisé le 19 octobre 1990. Il a été modifié, entre temps, à cinq reprises. Sa dernière modification date du 21 décembre 2006.

Il convient à présent de réviser le POS en vue de sa transformation en PLU pour envisager d’atteindre les objectifs que la commune se fixe.

Cette révision qui débouchera sur l’approbation d’un Plan Local d’Urbanisme (PLU) s’appuiera sur le SCOTERS, les travaux des futurs Programme Local de l’Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CUS, ainsi que le Plan Climat que celle-ci s’apprête à initier.

Les 5 enjeux majeurs de la commune sont :

1. Le développement raisonné de l’habitat en intégrant notamment l’objectif règlementaire de 20 % de logements aidés.

Nouvellement soumise à l’obligation de 20% de logements aidés sur son territoire (loi DALO), notre commune a peu de possibilités d’extension. Pour autant, dans le cadre d’une solidarité communautaire à l’échelle de l’agglomération strasbourgeoise, elle entend contribuer à l’effort collectif afin de satisfaire aux besoins de logements. Le PLU devra intégrer toutes les potentialités foncières, en termes de densification et d’extension de l’habitat à l’intérieur du tissu existant, en favorisant la mixité sociale et en respectant la mixité des fonctions (habitat, équipements collectifs, activités économiques et commerciales, commerce de proximité). Dans ce contexte, le développement des énergies renouvelables sera encouragé.



2. La préservation de l'habitat ancien

Tout en développant les possibilités d'extension et de densification de l'habitat, l'identité du village devra être conservée. Ainsi, les conditions de préservation et de mise en valeur de l'habitat ancien devront-elles être étudiées afin de favoriser la restauration et la réhabilitation des bâtiments tout en permettant la réalisation de constructions contemporaines.

3. L'organisation durable des voiries et des déplacements

Le développement des moyens de transport devra être compatible avec un objectif de développement durable. Afin de faciliter le recours aux transports collectifs, l'élaboration du PLU prendra en compte l'organisation des rabattements vers la gare de Fegersheim-Lipsheim et la station de tramway la plus proche ainsi que le développement du covoiturage ; les déplacements doux (piétons et cyclistes) seront favorisés en coordination avec les communes voisines. L'aménagement de la RD 1083 par le Conseil général sera accompagné en vue d'une gestion optimisée du trafic sur l'ensemble du territoire de la commune et d'une bonne intégration de l'infrastructure dans le tissu urbain.

4. La valorisation des zones agricoles et des zones vertes

La ceinture verte de la commune est un atout incontestable qui ne sera pas remis en cause. Le maintien d'activités agricoles de proximité sera encouragé. Les zones vertes seront préservées avec le concours des acteurs publics et des associations. Les contraintes liées aux risques naturels, en particulier les inondations, seront intégrées à la réflexion.

5. La participation au développement économique communautaire

La commune de Fegersheim est la porte d'entrée Sud de l'agglomération strasbourgeoise. Elle prendra toute sa part au développement économique avec ses zones d'activités économiques et commerciales qui devront être dynamisées, dans le cadre des orientations du SCOTERS et des études stratégiques engagées sur le secteur. Spécifiquement, les volontés exprimées par les acteurs de la commune seront prises en compte.

Tout en intégrant les articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal propose les modalités de concertation innovantes avec le public :

- Des réunions publiques seront régulièrement organisées, au début et à la fin de chaque phase d'avancement du dossier. Elles auront pour objectif de présenter la réflexion engagée sur le PLU aux habitants et de recueillir leurs avis ;
- Des habitants volontaires seront conviés à des ateliers thématiques (transports et déplacements, habitat contemporain et ancien, zones économiques, zones agricoles et zones vertes, etc.) afin d'éclairer les réflexions des professionnels. Les représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, des organismes publics ou consulaires, des concessionnaires des réseaux ou encore du secteur associatif exposeront pédagogiquement leurs études et leurs propositions ;



- Le site Internet de la commune comprendra une rubrique dédiée au PLU : mise à disposition des études, compte-rendus des réunions publiques et des ateliers, forum d'expression des habitants.
- Le journal d'informations municipales rendra compte périodiquement des travaux liés à l'élaboration du PLU .
- Des contributions écrites seront demandées à tous les acteurs qui participeront à la démarche d'élaboration du PLU. Elles seront intégralement publiées dans un Livre Blanc avant la finalisation du PLU.
- Les documents pourront être consultés par le public en Mairie de Fegersheim et à la Communauté Urbaine de Strasbourg tout au long de leur élaboration.
- Un registre sera mis à la disposition du public afin que la population puisse y consigner ses observations tout au long des études.

La présente délibération a pour objet de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg en vue de la prescription de la révision du POS de Fegersheim en vue de sa transformation en PLU, étant entendu que le POS de Fegersheim, révisé et modifié, demeure opposable tant que le PLU ne sera pas approuvé :

Le Conseil Municipal

sur proposition de la Commission Urbanisme

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-6 à L123-20, L300-2 et R123-15 à R123-25
vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5215-20-1*

*Vu le Plan d'Occupation des Sols de Fegersheim révisé le 19 octobre 1990
et modifié le 21 décembre 2006*

après avoir délibéré, **à l'unanimité**

Décide

de solliciter la Communauté Urbaine de Strasbourg pour prescrire la révision du POS en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'intégralité du territoire de la commune de Fegersheim, dotée actuellement d'un POS révisé le 19 octobre 1990 et modifié une dernière fois le 21 décembre 2006, afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. *Le développement raisonné de l'habitat en intégrant notamment l'objectif réglementaire de 20 % de logements aidés.*
2. *La préservation de l'habitat ancien*
3. *L'organisation durable des voiries et des déplacements*
4. *La valorisation des zones agricoles et des zones vertes*



5. La participation au développement économique communautaire

propose

à la Communauté Urbaine de Strasbourg, conformément aux articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités d'une concertation avec les habitants, associations et les autres personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet dans le cadre du dispositif suivant : des réunions publiques, des ateliers thématiques d'information et d'expression, des contributions écrites, un Livre Blanc, des informations et un forum d'expression sur le site Internet de la commune, des comptes-rendus dans le journal d'information municipal .

7

sollicite

la Communauté Urbaine de Strasbourg pour prescrire la révision du POS de Fegersheim en vue de sa transformation en PLU au vu des éléments définis dans le cadre de cette délibération.

8. Réalisation des projets prévus en 2009 sur l'espace public : Voirie Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement : Impasse de l'III.

Les opérations prévues en 2009 et pilotées par la Direction des Projets sur l'Espace Public nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi, et comme les années précédentes, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces projets en deux étapes :

- une première délibération, présentée au Conseil de Communauté du 26 septembre 2008 a autorisé le lancement des études
- la deuxième étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux

La liste est jointe en annexe 2 pour notre commune : Voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique), eau et assainissement. Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeurs septembre 2008.

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus sur les crédits annuels 2009 et sur les crédits de paiement 2009 et suivants des autorisations de programme des crédits d'investissement CUS ainsi que sur les crédits annuels 2009 et sur les crédits de paiement 2009 des autorisations de programme des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée par la suite ainsi que les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.



Les projets sur l'espace public 2009 sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la C.U.S. La maîtrise d'œuvre est assurée soit par les services communautaires avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit en externe (les bureaux d'études privés réalisant de la mission, (totalement ou partiellement)

*Le conseil municipal, à l'unanimité
approuve*

*la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2009 et mentionnées :
en annexe 2 : voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique) eau,
assainissement dans les autres communes de la CUS,*

8

PJ : Annexe 2.

9. Attribution emprunt 2008.

Les incertitudes de la situation financière générale ont conduit à consulter 5 établissements bancaires afin de contracter l'emprunt de 351.000.-€ inscrit au budget général de la Commune (BP +DM) pour l'exercice 2008.

Les deux offres retenues ont été renégociées sur la base d'une durée de 15 ans après une période de mobilisation de 6 mois (soit jusqu'au 30 juin 2009), avec un taux fixe et des échéances constantes ou à amortissements constants.

L'hypothèse d'une période de mobilisation raccourcie à 1 mois (soit jusqu'au 31 janvier 2009) a été écartée car jugée non compatible avec les engagements financiers à venir.

Les propositions définitives ont été arrêtées à :

- Caisse des Dépôts et Consignation :

4.42% taux fixe et échéance constants
4.47% à amortissements constants

- Caisse d'Epargne d'Alsace :

4.59% taux fixe et échéance constante
4.55% à amortissements constants

Les membres de la commission des Finances, réunis le 10 décembre 2008 proposent au Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignation avec un taux de 4.42% (quatre virgule quarante-deux pour cent)

*Le conseil municipal, à l'unanimité
après en avoir délibéré,*

*décide de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignation avec un taux de 4.42%
et autorise le maire à signer tous documents y relatifs.*



10. Droits d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 11 décembre 2008.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission n'a pas de remarque à formuler.

P.J. : Tableau du 11/12/2008 (8 pages)

9

11. Informations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée :

- * que les salles sportives du Centre Sportif et Culturel seront disponibles à partir du 5 janvier 2009.
- * que l'INSEE nous a fait parvenir officiellement le nouveau chiffre de la population de Fegersheim-Ohnheim : 5173 habitants à partir du 1^{er} janvier 2006.
- * que deux projets sont en cours sur les traversées piétons – cyclistes de la RD 1083 ils concernent :
 - croisement CA JO FE : travaux à partir d'avril 2009,
 - carrefour Lipsheim : projet en cours de finalisation.
- * qu'un projet d'initiation à l'informatique, d'accès à internet, etc... à destination des personnes âgées qui le souhaitent sera réalisé courant janvier 2009.
- * d'une nouvelle orientation en ce qui concerne les publications municipales avec 4 parutions trimestrielles du « Relais » avec expression des associations à chaque numéro et abandon du bulletin d'information annuel.
- * que pour la fête de la St Sylvestre l'utilisation d'artifices est strictement réglementée et qu'il y a lieu de se conformer à l'arrêté municipal paru.
- * de l'établissement d'une carte officielle de conseiller municipal.
- * dates à retenir :

Vendredi 9 janvier 2009 : Vœux de la municipalité,
Jeudi 15 janvier 2009 : Réunion du Conseil Municipal : Débat d'orientation budgétaire,
Samedi 17 janvier 2009 : Ramassage des sapins et brûlage symbolique d'un sapin dans le cadre de la démarche environnementale,
Lundi 16 février 2009 : Réunion du Conseil Municipal : Budget primitif 2009.

Après avoir remercié tous les membres pour le travail réalisé, le Maire souhaite à tous d'agréables fêtes de fin d'année et clôture la séance vers 22h15.